



AsFam
POUR PROCHES AIDANTS

Assistance aux Familles avec des proches aidants

0800 21 0000

Bienvenue chez AsFam

Les proches soignants qui collaborent avec AsFam continuent de prodiguer des soins à leurs proches, avec l'avantage de recevoir un salaire et un soutien professionnel de notre organisation de soins à domicile

Les soins de base, définis à l'art. 7, al. 2, let. c OPAS, incluent : Assistance pour la douche et la toilette, aide à l'alimentation et à l'hydratation, pour s'habiller et se déshabiller, pour se lever et se coucher et autres soins de base...

Fonctionnement

L'engagement avec AsFam commence par une visite d'une infirmière diplômée chez les proches aidants.

Analyse des besoins

Après confirmation, une évaluation approfondie des soins nécessaires est réalisée lors d'une visite suivante avec l'outil InterRAI HC,.

Mise en œuvre et suivi

A partir de ces informations, une demande d'ordonnance médicale est faite pour les soins couverts par l'assurance (LAMal). Les interventions de soins de base sont minutieusement enregistrées quotidiennement par le proche soignant et les soins sont régulièrement réévalués pour garantir une qualité optimale. Les interventions réalisées sont facturées aux caisses maladies concernées.

Coordination des soins

Un prestataire de services externe est organisé pour la partie des soins qui, pour des raisons de compétences, ne peut pas être effectuée par les proches soignants.

Conditions d'engagement

Âge minimum requis : 18 ans

Fournir des soins à un membre de la famille

Besoin de soins constants et pérennes

Enfants à charge acceptés dès l'âge de 4 ans

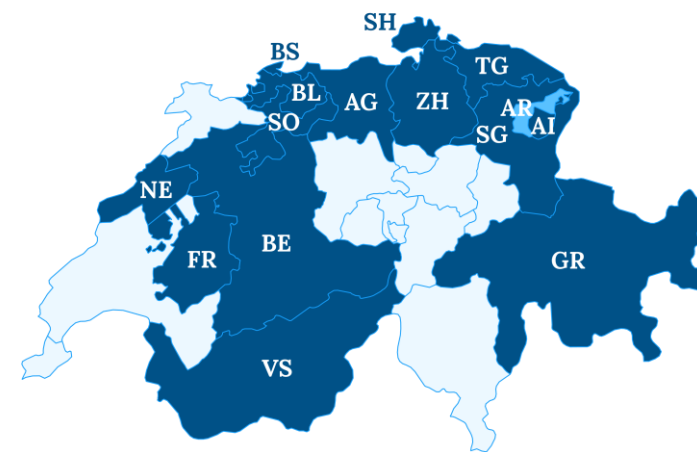
Absence de litiges en droit du travail

Consentement des parties impliquées

Suivre la formation d'auxiliaire de santé

AsFam

Présence en Suisse



📞 0800 21 0000

🌐 www.asfam.ch

✉ contact@asfam.ch